

Journal Écho d'Argentenay



Septembre 2025



Les Entreprises Dufour

Votre partenaire 100% régional

Dany Dufour

Andréanne Dufour

130, principale

St-Eugène-d'Argentenay
G0W1B0

téléphone Bureau : 418-276-1478

Dany Poste 2063

cellulaire 418-218-1473

dany@lesentreprisesdufour.com

Andréanne Poste 2064

cellulaire 418-618-7899

andreanne@lesentreprisesdufour.com

Excavation & Bordures
G. Rousseau

TÉLÉPHONE 418 276-6422
CELLULAIRE 418 879-0161

243, RUE PRINCIPALE
Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0B 1B0

- Excavation
- Terrassement
- Drain agricole
- Tarière 10 à 16 po
- Aménagement d'entrée résidentielle
- Installation de bordures préfabriquées
- Enfouissement de fil sans tranchée
- Installation de poteaux de clôture & barrières

EXPLOITATIONS
SIMARD

**SERVICES DE CAMIONNAGE,
D'EXCAVATION, DE DÉNEIGEMENT
ET DE TRAVAUX AGRICOLES DIVERS**

418 276-0121
jacquelin.simard12@hotmail.com
20, rang Saint-Charles
Notre-Dame-de-Lorette QC
G0W 1B0

SPECTACLE D'ÉTÉ « CAMPING »

Merci à M. Jimmy Doucet ainsi qu'à tous les comédiens de La Route des Légendes, les bénévoles, les comédiens-bénévoles et les partenaires.

Merci aux 1174 spectateurs qui sont venus écouter cette pièce des plus hilarantes dans notre belle salle communautaire !

C'est grâce à vous tous, si la pièce « CAMPING » a connu un tel succès.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 04 juillet 2025

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 04 juillet 2025 à 19:00 au bureau municipal de St-Eugène-d'Argentenay à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Alexandre Dufour
Mme Camille Sasseville
Mme Véronique Belley
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Absent : M. Dario Perron

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2025-07-073

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2025-07-074

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 02 JUIN 2025

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 02 juin 2025, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2025-07-075

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de juin 2025, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 117 673.54\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de juin 2025, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 117 673.54\$.

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2025

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	101 947.43\$

SALAIRES PAYÉS DE JUIN 2025

Salaires	Montant
Total des salaires	15 726.11\$

RÉSOLUTION 2025-07-076

OMNIUM JOAN-PELCHAT 2025 – MAISON COLOMBE VEILLEUX

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une invitation concernant l'activité de financement Omnim Joan-Pelchat lors d'une journée de golf;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay décident de verser un montant de 100\$ en commandite cette année, pour la fondation de la Maison Colombe-Veilleux.

RÉSOLUTION 2025-07-077

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE Mme Véronique Belley soit nommée maire suppléant du 05 juillet au 08 septembre 2025.

RÉSOLUTION 2025-07-078

REQUÊTE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT AFIN DE CRÉER D'UNE CELLULE DE CRISE POUR FAIRE FACE À LA CRISE FORESTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Rétabec a annoncé, le 4 juin dernier, l'interruption de ses opérations forestières;

CONSIDÉRANT QUE cette décision entraîne des conséquences économiques majeures pour la région, affectant particulièrement de nombreux travailleurs et leurs familles;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière représente un moteur économique de premier plan pour notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les retombées du secteur forestier en termes d'emploi, tant direct qu'indirect, ainsi que financières sont essentielles pour le maintien de notre économie;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle s'inscrit dans un contexte plus large de crise forestière, menaçant la stabilité de l'industrie, l'économie locale et la vitalité des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay juge essentielle une intervention rapide, concertée et structurée du gouvernement pour faire face à cette situation;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay demande au gouvernement du Québec de mettre en place une cellule de crise pour répondre de manière urgente et coordonnée à la crise forestière actuelle;

QUE cette résolution soit transmise à M. François Legault, premier ministre, à Mme Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, M. Éric Girard, ministre des Finances, Mme Sonia Lebel, députée de Champlain et présidente du Conseil du trésor et Mme Nancy Guillemette députée du comté Roberval.

RÉSOLUTION 2025-07-079

DEMANDE À LA MRC – MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a reçu une demande d'un citoyen, M. Jonathan Bussière afin de pouvoir exploiter une entreprise d'entreposage et de vente de poutrelle sur les lots 5 971 905 et 5 971 914;

ATTENDU QU'actuellement le terrain en question est situé dans la zone A23 pour agricole en dévitalisation, à la réglementation d'urbanisme conformément à l'affectation au schéma d'aménagement et les activités envisagées ne font pas partie des usages autorisés;

ATTENDU QU'avant d'entreprendre les discussions au CCU et au conseil municipal, même si le demandeur dispose d'un préjugé favorable, le conseil de la municipalité désire obtenir l'avis de la MRC en rapport avec une modification possible compte tenu des objectifs du Schéma en vigueur;

ATTENDU QUE la municipalité a souhaité depuis plusieurs années voire cette activité quitter le noyau urbain plus précisément sur la rue de la Croix;

ATTENDU QUE le propriétaire a déjà fait reconnaître son droit acquis résidentiel et il s'est construit sur un emplacement à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU'il désire maintenant reprendre des activités d'entreposage de poutrelles et d'espace commercial à l'intérieur de sa résidence sur les terrains en question;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE si la MRC accepte l'usage en question dans la zone ou demande éventuelle de modification au schéma, la municipalité va poursuivre ses analyses et s'il y a la municipalité pourrait donner suite à la demande du propriétaire

en exigeant que le promoteur fournisse notamment toutes les informations nécessaires à l'obtention d'une modification de zonage et d'autorisation à la commission de protection du territoire et des activités agricoles.

RÉSOLUTION 2025-07-080

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN URBANISME & ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE les municipalités sont appelées à fournir des services de plus en plus diversifiés dans les domaines de l'aménagement et du développement du territoire;

ATTENDU QUE les municipalités doivent relever des défis importants en lien avec la rareté de main-d'oeuvre afin de recruter et de garder des employés qualifiés;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la mise en commun de services est un choix judicieux pour les municipalités qui veulent se donner des services de qualité;

ATTENDU QUE les municipalités de Notre-Dame-de-Lorette, Péribonka, Saint-Augustin, Saint-Eugène-d'Argentenay, Sainte-Jeanne-d'Arc et Saint-Stanislas ont demandé une offre de services en Urbanisme & environnement à la Régie intermunicipale GEANT;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale GEANT a déposé une offre de services pour une durée de 5 ans;

ATTENDU QUE les Parties désirent se prévaloir des articles 621 et 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente relative à la fourniture, par la Régie, de services pour l'application des lois et des règlements relevant de la compétence de chaque municipalité et qui sont relatifs à l'urbanisme et à l'environnement, communément appelée « inspection municipale »;

ATTENDU QUE les Municipalités ont confirmé, par résolution, leur intention de partager entre elles les services en inspection municipale fournis par une ressource attitrée par la Régie;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité d St-Eugène-d'Argentenay autorise le maire et la directrice générale à signer un contrat de service de cinq (5) ans avec la Régie intermunicipale GEANT et les municipalités concernées pour la fourniture de service en Urbanisme & Environnement.

RÉSOLUTION 2025-07-081

POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité et la Régie intermunicipale GEANT sont liée par une entente intermunicipale de fourniture, par la Régie, notamment sur la fourniture de services en urbanisme et en environnement;

ATTENDU QUE Mme Anny-Claude Boily, Mme Isabelle Poirier et M. Éric Ménard, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, est affecté(e) par la Régie à la prestation de travail liée à ce service fourni à la Municipalité;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement porte également le nom, le titre et les fonctions

d'inspecteur, d'inspecteur municipal, d'inspecteur en bâtiment(s), d'inspecteur des bâtiments, d'inspecteur agraire ou conciliateur-arbitre, d'inspecteur des cours d'eau, de fonctionnaire responsable de l'application des règlements, de fonctionnaire responsable de l'émission des permis et des certificats ou encore d'officier municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise et mandate l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour agir dans l'exercice de ses fonctions avec tous les pouvoirs et obligations que lui confèrent les lois ou règlements applicables et incluant de façon non limitative :

- Plan d'urbanisme;
- Règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Règlement sur l'utilisation de l'eau potable;
- Règlement concernant les animaux;
- Règlement relatif aux nuisances;
- Règlement concernant la paix et le bon ordre;
- Règlement concernant la circulation et le stationnement;
- Règlement concernant les systèmes d'alarmes;
- Règlement sur l'émission des permis de vente, colporteurs et vendeurs itinérants;
- Règlement concernant le commerce de regrattier, de recycleur et prêteur sur gages;
- Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;
- Règlement autorisant certaines personnes à émettre des constats d'infraction;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;
- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Loi sur la qualité de l'environnement;
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- Loi sur les compétences municipales;
- Code municipal/Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à signer tout avis d'infraction, constat d'infraction ou tout autre document, à appliquer ou à faire appliquer toute ordonnance, de même que d'agir au nom de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay dans l'exercice de ses fonctions;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la Municipalité nomme et désigne Mme Anny-Claude Boily, Mme Isabelle Poirier et M. Éric Ménard, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, d'inspecteur, d'inspecteur municipal, d'inspecteur en bâtiment(s), d'inspecteur des bâtiments, d'inspecteur agraire ou conciliateur-arbitre, d'inspecteur des cours d'eau, de fonctionnaire responsable de l'application des règlements, de fonctionnaire responsable de l'émission des permis et des certificats ou encore d'officier municipal;

QUE la Municipalité habilite Mme Anny-Claude Boily, Mme Isabelle Poirier et M. Éric Ménard à agir dans l'exercice de ses fonctions avec tous les pouvoirs et obligations que lui confèrent les lois ou règlements applicables, dont ceux mentionnés dans le préambule de la présente résolution. Cette habilitation générale l'autorise notamment à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout avis d'infraction, constat d'infraction ou tout autre document, à appliquer ou à faire appliquer toute ordonnance.

RÉSOLUTION 2025-07-082

POSTE D'INSPECTEUR – SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

ATTENDU QUE la Municipalité et la Régie intermunicipale GÉANT sont liée par une entente intermunicipale de fourniture, par la Régie, de services d'inspection de piscines résidentielles;

ATTENDU QUE cette fourniture de services inclut l'application de Loi sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre S-3.1.02 et du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre S-3.1.02, r.1.;

ATTENDU QU'il est opportun que le conseil municipal autorise et mandate les inspecteurs de la Régie pour agir dans l'exercice de leurs fonctions, sur le territoire de la Municipalité, avec tous les pouvoirs et obligations que lui confèrent les lois ou règlements applicables et incluant de façon non limitative la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre S-3.1.02 et le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre S-3.1.02, r.1.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la Municipalité nomme et désigne Mme Marianne Bouchard, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, d'inspecteur, d'inspecteur municipal, d'inspecteur en bâtiment(s), d'inspecteur des bâtiments et de fonctionnaire responsable de l'application de Loi sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre S-3.1.02 et Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre S-3.1.02, r.1. Cette désignation lui donnant notamment le pouvoir d'inspecter tout bien meuble ou immeuble se trouvant sur le territoire de la Municipalité. Cette désignation cessera d'avoir effet le 15 septembre 2025.

QUE la Municipalité nomme et désigne Mme Anny-Claude Boily, Mme Isabelle Poirier et M. Éric Ménard à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, d'inspecteur, d'inspecteur municipal, d'inspecteur en bâtiment(s), d'inspecteur des bâtiments et de fonctionnaire responsable de l'application de Loi sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre S-3.1.02 et Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, chapitre S-3.1.02, r.1. Cette désignation leur donnant notamment le pouvoir d'inspecter tout bien meuble ou immeuble se trouvant sur le territoire de la Municipalité et de signer et délivrer tout constat d'infraction à cette loi ou ce règlement. Cette désignation cessera d'avoir effet le 15 septembre 2025.

RÉSOLUTION 2025-07-083

OFFRE DE SERVICE – GESTION TERRITOIRE (PG)

ATTENDU QUE nous sommes présentement sur le serveur mutualisé de la MRC concernant le programme PG Territoire;

ATTENDU QUE nous devons nous retirer de leur serveur et que pour le bon fonctionnement de l'émission des permis, nous avons besoin de ce logiciel;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE nous acceptons l'offre de service provenant de PG Solutions pour l'acquisition de la licence du logiciel Territoire telle qu'elle nous a été présentée.

RÉSOLUTION 2025-07-084

AVIS DE MOTION

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NO 224-2025- MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 135-2011 RELATIVEMENT À L'AUGMENTATION
DE LA MARGE AVANT POUR LA ZONE H13**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Monsieur le conseiller Alexandre dufour donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 224-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 135-2011 relativement à l'augmentation de la marge avant pour la zone H13

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur le conseiller Alexandre Dufour.

RÉSOLUTION 2025-07-085

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le CCU émet des recommandations aux membres du conseil sur les décisions à prendre en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU s'assure que notre municipalité se développe harmonieusement et que les projets et les dérogations mineures qui lui sont soumis respectent la qualité de l'urbanisation souhaité pour notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le CCU exerce un pouvoir de recommandation déterminant pour l'urbanisation de notre territoire auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la nomination des membres du CCU s'effectue par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

DE nommer : madame Véronique Belley, madame Jeanine Caouette, monsieur Laurent Côté, monsieur Frédéric Lamontagne et monsieur Gaston Rousseau, membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay.

RÉSOLUTION 2025-07-086

ACHAT – TRACTEUR À PELOUSE

CONSIDÉRANT QUE le tracteur de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay devait être remplacé, car celui que nous avions était brisé et il était dispendieux d'acheter une nouvelle pièce;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay a demandé une soumission à Gaudreault mini Mécanique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

D'autoriser l'achat au montant de 6 029.00\$ plus les taxes, incluant l'échange de notre ancien tracteur et de passer la dépense dans les surplus accumulés;

RÉSOLUTION 2025-07-087

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 20h05.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**



AVIS PUBLIC

Changement de date – Séance ordinaire du conseil pour le mois de **septembre 2025;**

Est par la présente donné par la soussignée, Karine Ouellet, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE la séance ordinaire du conseil du mois de septembre 2025 se tiendra le **lundi, 15 septembre** à 19h00 plutôt que le lundi, 08 septembre tel que prévu au calendrier;

Comme à l'habitude, la séance aura lieu dans la salle communautaire du conseil, située au 469, Du Pont à St-Eugène-d'Argentenay.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay ce 29^{ème} jour de juillet 2025.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

3^e VERSEMENT

10 SEPTEMBRE 2025



Nouveaux groupes
Je me Raconte en septembre 2025 !



Pour toute la MRC
de Maria-Chapdelaine

Séance d'information et
premier atelier gratuit !
Date à déterminer en septembre 2025

Possibilités d'ateliers
à Albanel et à Dolbeau-Mistassini

*Laissez votre histoire et vos
valeurs en héritage à vos
enfants, votre descendance,
votre collectivité.*



Pour des informations ou pour vous
inscrire, adressez-vous à :

418-276-4989

admin@shgmc.ca

<https://histoiredenealogie.ca/je-me-raconte/>



Contactez nous pour donner votre nom !



Vous êtes
important pour le
Réseau **FADOQ!**

Message de la FADOQ

OUVERTURE

Reprise des activités 2025-2026

C'est le lundi 22 septembre que les activités reprendront au sein du
Club HARMONIE

DATE : Lundi le 22 septembre 2025

Heure : 1h30 PM

Bienvenue à tous!

Au plaisir de vous revoir!

LA DIRECTION





Messes

SEPTEMBRE 2025

7 SEPTEMBRE

ADACE *TIRAGE MOITIÉ-MOITIÉ APRÈS L'ADACE*

14 SEPTEMBRE

Cécile Richard par La Chorale

Lionel Bussi res par Isabelle et Richard Bussi res

21 SEPTEMBRE

ADACE

28 SEPTEMBRE

Julie Desch nes par Club de L' ge D'Or

Jeannette Gauthier Qu te au Fun raille

LAMPES du SANCTUAIRE

7 SEPTEMBRE

Laval Gauthier

14 SEPTEMBRE

Gis le Lavoie

21 SEPTEMBRE

Normand Labeaume

28 septembre

Raymond Sauvageau



Nous offrons nos plus Sinc res Condol ances   la famille suite au
d c s de M. Richard Veilleux de notre paroisse,
survenu le
22 ao t 2025.

Il  tait le conjoint de Mme Annie Boudreault de notre paroisse.

« L'Amour est  ternel, le chagrin aussi »



Avis à la population

Demande de Permis de Construction

Le printemps est arrivé et le temps des rénovations aussi!

La municipalité de St-Eugène tient à rappeler que vous devez obtenir un permis AVANT la réalisation de vos travaux afin de ne pas retarder vos projets, Veuillez prévoir un délai entre votre demande de permis, l'étude et l'émission de celui-ci.

Remplissez le formulaire de demande de permis disponible au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Remettez-le dûment rempli.

Après l'étude du dossier, nous émettrons votre permis ou certificat d'autorisation et vous pourrez réaliser vos travaux en toute quiétude.

PISCINES RÉSIDENTIELLES

**** Les inspecteurs passeront prochainement. ****

Vous avez une piscine à la maison?

Creusée, semi creusée, hors terre, démontable...

Un membre de l'équipe du Service de l'urbanisme de la Régie intermunicipale du GÉANT inspectera votre piscine au cours des prochaines semaines.

Toutes les piscines résidentielles et des catégories de spas seront vérifiées afin d'assurer leur conformité, dans un souci de réduire les risques de noyade de jeunes enfants, qui sont encore trop nombreuses à survenir chaque année.

Ces inspections font suite à la révision du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec, qui s'applique dorénavant à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation.

Les propriétaires d'une piscine résidentielle ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leurs aménagements conformes. Si vous êtes absent lors du passage de notre équipe, un mémo sera laissé à votre porte pour vous informer que l'inspection a eu lieu malgré votre absence.

Vous prévoyez vous absenter pour une longue période et ne souhaitez pas recevoir de mémo?

Veuillez communiquer avec nous à l'avance pour nous en aviser à l'adresse suivante :
dg@argentenay.ca

Merci de votre collaboration!



Comité Bénévole St-Eugène d'Argentenay

Avis important

Suite à un changement important sur la loi des transports seulement le transport médical sera dorénavant accepté et ce, à partir du premier septembre 2025.

Pour plus de renseignements sur votre demande de transport vous pouvez appeler la coordonnatrice,

Tél : 418-671-1016

Merci pour votre compréhension.



Municipalité de Saint-Eugène d'Argentenay

Information

Sécurisez votre piscine extérieure pour prévenir tout risque de noyade

Au plus tard le 30 septembre 2025, suivant le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, tous les propriétaires de piscine pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables (gonflables ou autres). Tous les propriétaires doivent se conformer à la réglementation, peu importe la date d'installation de la piscine.

La municipalité peut vous aider en adressant une demande de permis comme mentionné à la réglementation municipale. Pour de plus ample information, vous pouvez consulter les informations sur internet à l'adresse :

Gouvernement du Québec
Sécurité des piscines résidentielles
Merci de votre attention!

**Le Centre de Conditionnement physique a été agrandi
et réaménagé pour offrir un meilleur service.**

**N'hésitez pas à vous abonner, 50.00\$ payable
annuellement par personne.**



**Pour autres détails et abonnement, communiquez au bureau de
la Municipalité. Tél : 418.276.1787**



**VENDRE : Petit Congélateur avec roulettes en dessous.
Prix très bas : 250.00\$ à l'état neuf.**

A DONNER : Deux étagères de TV à donner, couleur bois.

Pour infos : 418.276.2692

AVIS A LA POPULATION



Journal Écho d'Argentenay

Le journal appartient à chacun d'entre nous et tout le monde peut participer à l'élaboration de son contenu. Vous avez la possibilité d'offrir vos services, de vendre ou d'acheter des articles.

Les organismes communautaires y présentent leurs activités; les commerçants ont l'opportunité de publiciser leur entreprise. Pour les personnes qui désirent élaborer sur un sujet en particulier, faire des remerciements, offrir vos souhaits ou autres par le biais du journal n'ont qu'à communiquer au 418 276-1787

Concours- Tirage mensuel

Félicitations Mme Lyne Gauthier

Le tirage au sort a été fait par

Mme Jacinthe Tremblay

Pour le **MOT DÉBROUILLÉ** du mois de Septembre 2025,
merci de nous apporter votre réponse avant le 26 septembre 2025.

Le gagnant(e) se mérite un certificat-cadeau de 20.00\$
au Dépanneur JD ou Restaurent 4 saisons.



Un nouveau défi : Les mots débrouillés. Trouvez les mots à débusquer, repérez les dans la grille. Les mots débrouillés sont un défi supplément





Nom : _____ Mot débrouillé : - - - -

Téléphone : _____

INDICE : RUMEUR

Mot de 4 lettres

M	X	E	L	P	U	D	S	P	E	E	T
O	C	O	B	R	A	E	W	O	P	N	O
L	I	R	E	P	B	A	A	I	A	I	L
O	G	E	A	R	L	E	Z	L	U	D	E
S	I	R	E	L	V	W	I	U	L	R	V
S	T	C	O	A	E	M	A	N	E	A	A
E	A	N	L	M	E	E	C	G	O	S	J
E	N	L	U	N	B	I	D	O	N	G	H
N	O	R	T	M	B	R	A	I	S	E	A
N	G	S	A	V	A	N	E	C	T	A	R
A	O	L	I	S	A	R	F	L	A	P	I
C	U	D	O	Z	A	G	R	A	T	I	N

MOT DÉBROUILLÉ : _____

1. Sarcastique **ABCEER**

A _ _ R _ _

2. Déclin **AEGINO**

A _ _ N _ _

3. Arbre du genre citrus **AEGMRU**

A _ _ U _ _

4. Nourriture **AEILMNT**

A _ _ M _ _ T

5. Entretien particulier **AAEPRT**

A _ _ R _ _

6. Factice **BDINO**

B _ _ O _

Notez que les indices 21 et 22 ont été camouflés

7. Tison	ABEIRS	B _ _ _ I _ _ _
8. Jonc	ACENN	C _ _ _ N _
9. Serpent venimeux	ABCOR	C _ _ _ R _
10. Appartement à deux niveaux	DELPUX	D _ _ _ L _ _ _
11. Attache du bras avec le thorax	AEELPU	E _ _ _ U _ _ _
12. Épuisé	AFILP	F _ _ _ P _
13. Fragment de glace	AFILRS	F _ _ _ S _ _ _
14. Canalisation de gaz naturel	ACOGOUZ	G _ _ _ O _ _ _ C
15. Bohémien	AGINT	G _ _ _ A _
16. Crème	AGINRT	G _ _ _ T _ _ _
17. Longue tige de bois	AEJLOTV	J _ _ _ E _ _ _ T
18. Morceau	AABELMU	L _ _ _ B _ _ _ U
19. Gros chien de garde	ELMOOSS	M _ _ _ O _ _ _ E
20. Boisson	ACENRT	N _ _ _ T _ _ _
21. Danger immédiat et très grave	EILPR	
22. Velu	ILOPU	
23. Poisson de petite taille	AOEINRS	S _ _ _ D _ _ _ E
24. Grande plaine	AAENSV	S _ _ _ A _ _ _
25. Population bantoue d'Afrique	AIWZ	S _ _ _ Z _
26. Petite vallée	ALLNOV	V _ _ _ L _ _ _
27. Compositeur allemand	AEGNRW	W _ _ _ N _ _ _
28. Dialecte	ALLNOW	W _ _ _ L _ _ _

Comités

CLUB ÂGE D'OR HARMONIE

Présidente	Mme Claire Perron
Vice-Présidente	Mme Ghislaine Perron
Secrétaire	Mme Angèle Labrecque
Trésorière	Mme Rachel Fortin
Administrateur(trice)s	Mme Françoise Imbeault M. Normand Perron M. Denis Verge

COMITÉ BÉNÉVOLES

Présidente	Mme Micheline Dufour
Vice-Président	M. Georges -Henri Lavoie
Secrétaire-trésorière	Mme Lucie Guimond
Administratrices	Mme Lisette Gagnon Mme Annick Sauvageau Mme Lisette Sauvageau
Coord. Transport	Mme Lucie Guimond
Transporteurs	Mme Hélène Boudreault Mme Jeanine Caouette M. Laurent Côté M. Normand Labeaume M. Alain Sasseville Mme Lisette Sauvageau

COMITÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Vice-présidente	Mme Emilienne Bouchard
Trésorière	Mme Jeanne Bouchard
Secrétaire	Mme Léona Lavoie
Directrices	Mme Lise Doucet Mme Françoise Gauthier Mme Yvonne Tremblay

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Responsable	Mme Angèle Labrecque
Bénévoles	Mme Jeanne Bouchard Mme Micheline Dufour Mme Rachel Fortin Mme Lisette Gagnon Mme Françoise Gauthier Mme Brigitte Perron Mme Marielle Rousseau Mme Annick Sauvageau Mme Léane Shore

ADS

Président	M. Yvan Gauthier
Vice-Président	M. Gaston Rousseau
Secrétaire	Mme Jeanine Caouette
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Larouche M. Romuald Potvin Mme Camille Sasseville
Représentant de la mun.	M. Gilles Dufour

ORDRE SÉCULIER FRANCISCAIN

Présidente	Mme Lise Bouchard
Vice-Présidente	Mme Rita St-Pierre
Secrétaire-trésorière	Mme Yolande Labrecque

Comité de Gestion

Communauté Chrétienne St-Eugène d'Argentenay

Responsables	Mme Claire Perron
Secrétaire	Mme Rachel Fortin
Secrétaire	Mme Carole Perron
Membres	Mme Ghislaine Perron M. Raymond Sauvageau M. Denis Verge

COMITÉ DES LOISIRS

Présidente	Mme Sophie Bouchard
Vice-président	M. Jean-Guy Gagnon
Secrétaire	Mme Mélissa Boutin
Trésorière	Mme Mélissa Larouche
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Directrices	Mme Micheline Belley Mme Léona Lavoie Mme Lise Doucet Mme Sylvie Thomas Mme Cécile Vallée

Clafoutis aux Bleuets

Temps de cuisson: 45 minutes Temps de préparation: 15 minutes Portions: 6 portions

Ingrédients

- 3 œufs
- 110 g (1/2 tasse) de sucre
- 30 g (2 c. à soupe) de beurre fondu
- 100 g (3/4 tasse) de farine tout usage
- 375 ml de lait
- 2 c. à thé d'extrait de vanille
- 1 pincée de sel
- 750 ml (3 tasses) de bleuets frais
- Sucre
- Beurre
- Sucre glace (facultatif)



Préparation

Préchauffer le four à 190 C° (375 F°). Beurrer et saupoudrer de sucre un moule à tarte en verre ou un moule à quiche de 28 cm (11 po) ou 6 ramequins de 10 cm (4 po) de diamètre.

Dans un grand bol, battre les oeufs au malaxeur ou au robot culinaire. Incorporer un à un les ingrédients suivants : le sucre, le beurre fondu, la farine, le lait, la vanille et le sel. Mélanger jusqu'à ce que la préparation ait une consistance lisse.

Disposer une partie des bleuets au fond du moule. Étaler la pâte sur les fruits. Ajouter le reste de bleuets sur la pâte. Cuire au four de 45 à 55 minutes (moule à tarte) ou environ 30 minutes (ramequins) ou jusqu'à ce que la pâte soit gonflée, bien prise et dorée. Laisser refroidir 10 minutes.

Saupoudrer de sucre glace si désiré. Servir tiède ou froid.



Septembre 2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1 Bureau fermé Fête du Travail	2 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00	3	4	5	6	7
8	9 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00	10	11	12	13	14
15 19h00 Conseil Municipal	16 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00	17	18	19	20	21
22	23 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00	24	25	26	27	28
29	30 Bibliothèque 18h30 à 19h30 Comptoir Vestimentaire 13h00 à 15h00					